

## DE LA COMMUNE de DRUILLAT

Séance du 13 AVRIL 2023

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
15	15	14

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois d'avril, à 20 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc EMIN, Maire.

Date de la convocation
06 avril 2023

Date d'affichage
06 avril 2023

Objet de la Délibération
Delib-0423-05

**PRESENTS** : Mmes Laurence VASSEUR, Delphine MAURAND, Patricia CHANEL, Catherine JANTON, Christine DOLE et Céline MICHON.

Mrs Robert GALLET, Jérôme TRON et Michel MEYER.

**EXCUSE ( E ) S/ABSENT ( E ) S** : Mmes Carole BUFFET (pouvoir à M. Jérôme TRON) et Mme Séverine BRESSAND. Mrs Michel PAGE (pouvoir à M. Robert GALLET), Dorian BEGHELLI (pouvoir à Mme Patricia CHANEL) et Richard DEVOY (pouvoir à M. Jean-Luc EMIN)

**Secrétaire de séance** : Mme Catherine JANTON

Objet :

Vote des subventions pour l'année 2023

**LA SEANCE OUVERTE,**

Monsieur le Maire fait part de la proposition établie par la Commission en charge des finances pour l'attribution des subventions de 2023 :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	MONTANT ATTRIBUE EN 2022	MONTANT PROPOSE ET VOTE POUR 2023
ACADEMIE DE LA DOMBES	100.00 €	100.00 €
ADAPA (en alternance avec ADMR donc en 2022 à verser à l'ADMR et en 2023 à L'ADAPA)	100.00 €	100.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	300.00 €	300.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100.00 €	150.00 €
Comité d'Animation de DRUILLAT	1 100.00 €	1 200.00 €
Croix Rouge Française	300.00 € (pour don au profit de l'Ukraine également)	150.00 €
La Prévention Routière	0.00	
Les Restaurants du Coeur	150.00 €	150.00 €
Sou des Écoles de DRUILLAT	2 300.00 €	2 300.00 €
Secours Populaire	150.00 €	150.00 €
JSP BORDS DE L'AIN	500.00 €	500.00 €

Accusé de réception en préfecture  
001-210101515-20230413-DELIB\_0423\_05-DE  
Date de télétransmission : 21/04/2023  
Date de réception préfecture : 21/04/2023

<b>COLLEGE DE PONT D'AIN (pour apprentissage de la natation à raison de 10 € par enfant concerné soit 12 élèves)</b>	<b>120.00 €</b>	
<b>SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS</b>	<b>300.00 €</b>	<b>300.00 €</b>
<b>LES SORTIES DU COEUR</b>		<b>150.00 €</b>
<b>Montant attribué</b>	<b>5 520.00 €</b>	<b>5 550.00 €</b>
<b>CREDIT PREVISIONNEL</b>	<b>480.00 €</b>	<b>450.00 €</b>
<b>MONTANT INSCRIT AU COMPTE 65548 (6558 en 2023 suite au changement de nomenclature – Passage à la M 57)</b>	<b>6 000.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>

**Le Conseil Municipal,  
Par délibération adoptée à l'unanimité des votants :**

- **VALIDE** la proposition établie par la Commission des Finances et attribue les subventions pour l'année 2023, tel que défini dans le tableau ci-dessus.

**Ainsi fait délibéré à DRUILLAT,  
Le 14 avril 2023.  
Le Maire,**

**Jean-Luc EMIN.**

<p>Accusé de réception en préfecture 001-210101515-20230413-DELIB_0423_05-DE Date de télétransmission : 21/04/2023 Date de réception préfecture : 21/04/2023</p>
--